

**PACC – Action 20.2**  
Action de réduction, d'évitement ou d'adaptation

**FICHE DE SUIVI DESCRIPTIVE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2013-2020  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Date de mise à jour : 2018-06-21

N° et libellé de l'action		Ministère responsable de la mise en oeuvre
<b>Action 20.2 – Conversion des systèmes de chauffage dans le secteur résidentiel (Chauffez vert)</b>		<b>Transition énergétique Québec (TEQ)</b>
Budget de l'action période 2013-2021	<b>65 800 000 \$</b>	<b>Partenaires :</b>
Objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 -base annuelle (lorsque applicable)	<b>185 000 t CO<sub>2</sub> éq.</b>	
Potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 -base annuelle (lorsque applicable)	<b>328 900 t CO<sub>2</sub> éq.</b>	

Direction responsable		Téléphone (poste)
<b>Chargé de projet</b>	Léon Gosselin, ing., MBA	418-627-6379 (8145)
<b>Gestionnaire</b>	Dominique Deschênes, ing.	418-627-6379 (8088)
<b>Service, direction</b>	Direction générale des opérations et de l'innovation	

Informations sur l'action
<p><b>1. TYPE D'ACTION (AIDE FINANCIÈRE, SENSIBILISATION, R&amp;D, DÉMONSTRATION, FORMATION, RÉGLEMENTATION, ETC.)</b></p> <p>Chauffez vert est un programme d'aide financière pour les propriétaires d'habitations.</p> <p><b>2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS</b></p> <p>Chauffez vert vise la conversion d'un système de chauffage central qui utilise le mazout, le propane ou tout autre combustible fossile à l'exception du gaz naturel vers un système alimenté par des énergies géothermique, hydroélectrique, éolienne, solaire, le bois et la biomasse forestière .</p> <p>Chauffez vert est un programme qui vise à inciter les propriétaires de systèmes de chauffage alimentés par un combustible fossile autre que le gaz naturel à les remplacer par des systèmes alimentés par une énergie renouvelable. Le programme a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des résidences québécoises, tout en favorisant l'amélioration de l'efficacité énergétique et en réduisant les coûts d'énergie.</p> <p><b>3. RÉSULTATS ET AVANTAGES (CO-BÉNÉFICES) ATTENDUS</b></p> <p>Les cibles du programme sont plus de 30 000 participants au le 31 mars 2017 et plus de 55 000 d'ici le 31 mars 2021, pour des réductions totales annuelles d'émissions de GES de 185 ktCO<sub>2</sub> éq. en 2016-2017 et 328,9 ktCO<sub>2</sub> éq. en 2020-2021.</p> <p>Les co-bénéfices du programme sont la réduction de la facture énergétique pour le chauffage, et le chauffe-eau le cas échéant, ainsi que l'élimination des risques de contamination des sols, ce qui peut aussi résulter par une baisse des primes d'assurances.</p> <p>Par ailleurs, les combustibles fossiles restent associés aux problématiques des sources d'approvisionnement provenant uniquement de l'extérieur du Québec et l'importation de combustible affecte la balance commerciale de la province. Des enjeux de sécurité lors du transport découlent aussi de l'utilisation et la distribution de combustibles fossiles à travers le Québec.</p> <p><b>4. PROBLÉMATIQUES ET RISQUES CONCERNANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS</b></p> <p>L'atteinte des objectifs de Chauffez vert est dépendante de la participation au programme.</p>

## 5. PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les projets doivent être effectués après l'entrée en vigueur du programme et après la réception de la demande d'inscription transmise à TEQ.

Les projets doivent viser le remplacement d'un système central existant de chauffage (fournaise ou chaudière, chauffe-eau) utilisant un combustible fossile autre que le gaz naturel.

Les projets doivent mener au démantèlement complet du réservoir et de l'appareil de chauffage qui utilise un combustible fossile admissible et visé par la conversion.

Les projets doivent inclure l'installation de nouveaux équipements neufs menant à l'utilisation exclusive de l'électricité ou d'une autre source d'énergie renouvelable (éolien, solaire, géothermie, aérothermie, bois, biomasse forestière), avec appoint électrique, pour combler les besoins énergétiques qui étaient comblés par le système démantelé.

## 6. AIDE FINANCIÈRE

Remplacement d'un système de chauffage		
Types d'habitation unifamiliale	Mazout léger	Autre combustible admissible
Maison individuelle	1 275 \$	850 \$
Maison jumelée ou en rangée	875 \$	650 \$
Maison mobile	1 075 \$	600 \$
Duplex ou triplex	875 \$ × nb de logements admissibles*	650 \$ × nb de logements admissibles*
Immeuble de 4 à 20 logements	550 \$ × nb de logements admissibles*	225 \$ × nb de logements admissibles*

\* Un logement est considéré comme admissible si son système de chauffage central est le système à combustible visé par le démantèlement.

Remplacement d'un chauffe-eau		
Types d'habitation	Mazout léger	Autre combustible admissible
Maison individuelle, jumelée, en rangée ou mobile	250 \$	200 \$
Duplex, triplex ou immeuble de 4 à 20 logements	250 \$ × nb de logements admissibles* ou × nb de chauffe-eau**	200 \$ × nb de logements admissibles* ou × nb de chauffe-eau**

\* Un logement est considéré comme admissible si son eau chaude domestique est fournie par le système à combustible visé par le démantèlement.

\*\* Le montant de l'aide financière sera multiplié par le moindre des deux nombres suivants :

- nombre de logements jugés admissibles;
- nombre de chauffe-eau installés.

## 7. PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS (EX : COMITÉ D'ÉVALUATION INTERMINISTÉRIEL)

Les étapes de participation au programme sont les suivantes :

1. Demande d'inscription;
2. Analyse de la demande d'inscription par les responsables du programme et confirmation de l'admissibilité de l'habitation :
  - saisie des informations dans la base de données;
  - analyse des documents requis en fonction des critères d'admissibilité;
  - saisie du résultat des analyses et confirmation du statut du participant.
3. Démantèlement de l'ancien système de chauffage et du réservoir de combustible, achat et installation du nouveau système de chauffage à énergie renouvelable;
4. Demande d'aide financière;
5. Analyse de la demande d'aide financière par les responsables du programme et confirmation de l'admissibilité du projet :
  - saisie des informations dans la base de données;
  - analyse des documents requis en fonction des critères d'admissibilité;
  - saisie du résultat des analyses et confirmation du statut du participant.
6. Versement de l'aide financière par TEQ.

## 8. PROCESSUS DE SUIVI DE L'ACTION

Les différents paramètres du programme sont suivis par un fichier statistique qui extrait l'information pertinente à la reddition de compte directement à partir de la base de données. Le suivi peut être effectué en temps réel. Un

suivi hebdomadaire est effectué concernant le nombre de participants et d'aide financière versée. Un suivi trimestriel combine les suivis hebdomadaires et est complété avec l'information concernant la réduction des GES. Les données d'aides financières sont validées à l'aide des montants comptabilisés dans SAGIR. Un suivi est fait au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'aide des fiches et annexes conformément à l'entente administrative.

## 9. RÉSULTATS ET AVANTAGES (CO-BÉNÉFICES) OBTENUS À CE JOUR

Au 31 mars 2018, 16 440 projets de conversion ont été effectués pour un total de 18,9 M\$ versé en aide financière directe, ce qui totalise plus de 122 200 tCO<sub>2</sub> éq. de réduction d'émissions de GES.

## 10. CHRONOLOGIE (INCLURE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR)

1. Élaboration et validation du cadre normatif;
2. Présentation du dossier au Conseil du trésor;
3. Approbation du Conseil du trésor le 23 octobre 2013;
4. Lancement du programme le 29 octobre 2013;
5. Signature de l'entente administrative avec le MDDELCC le 20 mars 2014;
6. Novembre 2014, le Ministère défend ses programmes à la commission sur la révision permanente des programmes;
7. Juin 2015 – Proposition DGEVI pour évaluation de programme;
8. Septembre 2015 – Report de l'évaluation de programme par la DGEVI;
9. Mars 2016 – Démarrage de l'évaluation de programme par la DGEVI;
10. Mars 2017 – Annonce de reconduction du programme pour une année;
11. Avril 2017 – Création de Transition énergétique Québec qui prend la responsabilité de ce programme;
12. Mai 2017 – Dépôt de l'évaluation de programme et des recommandations;
13. Décembre 2017 – Approbation par le CA de TEQ du cadre normatif révisé;
14. Entrée en vigueur du cadre normatif révisé le 31 mars 2018.

Planification de la mise en oeuvre		Échéancier	État d'avancement
Évaluation du programme.		Avril 2017	C
Révision du cadre normatif du programme.		Sept. 2017	C
Entrée en vigueur du cadre normatif révisé.		Avril 2018	C
État d'avancement :	Complétée : <b>C</b>	En cours : <b>Ec</b>	Nouvelle : <b>N</b>
Explication :	Abandonnée : <b>A</b> Inactive : <b>-I</b>		
Sources de financement externes au PACC			
Aucune			

Suivi des indicateurs *		
Indicateurs quantitatifs**	Méthodologie	Incertitude et marge d'erreur**
IR – Nombre de projets admissibles	Extraction Base de données	Aucune
IR - Tonne de CO <sub>2</sub> équivalent/an réduite ou évitée	Extraction Base de données des projets multipliés par cas-type GES	Cas type
IE - Coût par tonne d'émission de GES réduite ou évitée, ajusté à la contribution financière du PACC dans le projet (Indicateur 1 du Guide)		
IE - Coût par tonne d'émission de GES réduite ou évitée dans le projet (Indicateur 2 du Guide)		
IE - Coût par tonne d'émission de GES réduite ou évitée dans le projet sur l'horizon du projet (Indicateur 3 du Guide)		
IE - Coût par tonne d'émission de GES		

réduite ou évitée dans le projet sur l'horizon du projet (Indicateur 4 du Guide)  IE - Valeur actuelle nette (\$) / tonnes de réduction ou évitement sur la durée de vie		
Indicateurs qualitatifs	Résultat	Cible
* Ces indicateurs doivent permettre d'apprécier les avancées de votre action et ses avantages (voir guide). * Le détail chiffré doit se retrouver dans la fiche Excel.		
Validation		
Rédigée par : Léon Gosselin, ing., MBA Titre : Chargé de programme N° tél. : 418-627-6379 Date : 2018-06-21	Approuvée par : Dominique Deschênes, ing. Titre : Directrice générale - Opérations et Innovation N° tél. : 418-627-6379 Date :	